

## Délibération n°2020-12-09/04

### Objet

Approbation et autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°2 fixant le coût définitif des travaux réceptionnés pour le réaménagement de la rue St John Perse dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville de Limeil-Brévannes au SMER la Tégéval

### DATE DE LA SEANCE

9 Décembre 2020

Nombre d'Élus pouvant siéger : 10  
Présents : 6  
Pouvoirs : 1  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **ADOPTÉE A**

Unanimité

L'an deux mil vingt, le neuf décembre, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des commissions, 4<sup>ème</sup> étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

**Étaient présents :** Mesdames Nathalie DINNER, Nathalie DELEPAULE (suppléante de M. Laurent JEANNE), et Françoise LECOUFLE (suppléante de M. GRAVELLE donc ne prenant pas part au vote) et Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Olivier DOSNE, Ibrahima TRAORE pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval.

### **Étaient absents excusés :**

Monsieur Didier DOUSSET  
Monsieur Vincent JEANBRUN  
Monsieur Bruno HELIN

Monsieur Bruno HELIN a donné pouvoir à Madame Nathalie DINNER.



**DELIBERATION N° 2020-12-09/04 DU 09 DÉCEMBRE 2020 RELATIVE À L'APPROBATION ET L'AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°2 FIXANT LE COUT DEFINITIF DES TRAVAUX RECEPTIONNES POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RUE SAINT JOHN PERSE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE LIMEIL-BREVANNES AU SMER LA TEGEVAL**

**LE COMITE SYNDICAL**

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5722-1 à L 5722-9,
- VU** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'ouvrage public (MOP) et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte,
- VU** la délibération n°CR133-09 du 27 novembre 2009 du Conseil régional d'Ile-de-France approuvant l'étude de programmation de la coulée verte,
- VU** la délibération du Conseil général du Val-de-Marne n°2009-5.2.8 approuvant l'étude de programmation relative à l'aménagement de la coulée verte de l'interconnexion des TGV dite « la Tégéval »,
- VU** la délibération n°2616 du 26 juin 2000 du Conseil général du Val-de-Marne approuvant sa participation à hauteur de 12 192 800 € pour la coulée verte,
- VU** la délibération du Smer la Tégéval N°2018-12-11/05 du 11 décembre 2018, approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et l'avenant n°1
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Limeil-Brévannes N°2018 DEL037 du 24 mai 2018, approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Limeil-Brévannes N°2019DEL12 du 14 février 2019, approuvant l'avenant n°1
- VU** le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du SMER la Tégéval.

**CONSIDERANT** les intérêts économique et technique de cette délégation de maîtrise d'ouvrage.

**DELIBERE**

- Article 1 :** Approuve et autorise le Président à signer l'avenant n°2, ci-joint, fixant le coût définitif des travaux réceptionnés pour le réaménagement de la rue Saint John Perse.
- Article 2 :** Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.
- Article 3 :** La recette est inscrite au budget de l'année 2021 et suivante, aux articles et fonctions nécessaires.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval



Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982, Le 15 décembre 2020

Le Président du Smer La Tégéval



Pierre-Jean GRAVELLE





**AVENANT N°2 À LA CONVENTION**  
**PORTANT DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DE**  
**LIMEIL-BREVANNES AU SMER LA TÉGÉVAL POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RUE**  
**ST-JOHN-PERSE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA LIAISON VERTE LA TEGEVAL**

Entre

**Le Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval**, représenté par son président en exercice, Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, agissant en vertu de la délibération du Comité syndical n° 2019-xx-xx/xx du xx mois 2019.

Désigné ci-après par le « Smer »

D'une part

**La commune de Limeil-Brévannes**, représentée par son Maire, Madame Françoise LECOUFLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal n°                    du                    201X,

Désigné ci-après par la « Commune »

D'autre part

**Il est exposé ce qui suit,**

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison verte la Tégéval, le Smer mène une opération de travaux sur le secteur de la Ballastière, propriété de l'Agence des espaces verts pour le compte de la Région Ile-de-France, à Valenton et Limeil-Brévannes. L'opération comprend le réaménagement de la limite Ouest de la rue communale Saint-John-Perse sise à Limeil-Brévannes.

Dans ce cadre et dans une démarche de cohérence globale et de mutualisation des coûts, une convention a été rédigée pour que le Smer la Tégéval assure ces travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Un premier avenant a été signé le 23 février 2019 entre les deux parties pour arrêter la participation de la commune au regard de l'offre retenue, soit un montant prévisionnel de travaux à hauteur de 304 329,29 € HT.

Lors de l'exécution des travaux, des prestations supplémentaires ont été décidés conjointement. Les Ordres de Service n° 4 et 5 ont fixés les prix nouveaux correspondants et l'accostage financier ci-joint présente le bilan des quantités réalisées.

Les travaux de réaménagement de la rue St-John-Perse réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée ont été réceptionnés suite aux opérations préalables à la réception organisées en présence de la Commune le 28/03/2019.

Le présent avenant permet ainsi aujourd'hui d'arrêter le montant définitif de la participation de la Commune sur la base des quantitatifs effectivement réalisés.

**ARTICLE 1 :**

La participation définitive de la commune, après travaux, est arrêtée à la somme de 320 206,52 € HT, soit une augmentation de 15 877,23 € représentant une augmentation de 5,2 %.

Le tableau d'accostage financier, joint au présent avenant, présente les prestations et quantités effectivement réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les principaux travaux supplémentaires réalisés concernent :

- La fourniture et la pose de potelets et barrières supplémentaires ;
- le traitement anti-graffiti du mur de soutènement ;
- la modification du plateau n°3 selon les accès riverains et circulations piétonnes ;
- la constitution d'un îlot latéral planté dans la chicane au droit du parking bas ;
- la création d'un marquage axial avec une ligne discontinue dans la chicane.

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions du contrat, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

Le présent avenant est établi en deux exemplaires.

**À Pantin, le**

**À Limeil-Brévannes, le**

**Pour le Syndicat mixte d'étude et de réalisation  
de la Coulée verte la Tégéval,**

**Pour la commune de Limeil-Brévannes,**

**Pierre-Jean GRAVELLE**

**Françoise LECOUFLE**

**Le Président**

**La Maire**

## DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF DES TRAVAUX VILLE LIMEIL

### Bilan financier au 01/06/2019

Travaux d'aménagement de la Coulée Verte "TEGEVAL"  
 Accord cadre N°1503  
 Marché subséquent n°8 : Aménagements paysagers de la séquence 1.8 - Ballastière

N° Prix	Libellé	Unité	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Quantités Ville Prévues	Montant Ville H.T. Prévu	Quantités Ville Réalisées	Montant Ville H.T. Réalisé
200 000	Travaux préparatoires						
200 400	Aménagements de voirie provisoire pour travaux en demi-chaussée						
200 401	Fourniture et mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs pour modification de circulation piétons/cyclés et véhicules durant toute la phase travaux : barrières, feux pour circulation alternée, panneaux de voirie provisoire pour gestion des modifications de circulation temporaires et déviations, éclairage de chantier si nécessaire, marquages au sol temporaires dont passage piéton, y compris tous déplacements nécessaires en cours de chantier et dépose en fin de phase ou fin de travaux	F	66345,00	0,200	13 269,00 €	0,200	13 269,00 €
200 402	Mise à la cote de regards, grilles et tampons	u	320,00		- €	2,000	640,00 €
200 400	Aménagements de voirie provisoire pour travaux en demi-chaussée		TOTAL		13 269,00 €		13 909,00 €
200 000	Travaux préparatoires		TOTAL		13 269,00 €		13 909,00 €
300 000	Démolition et terrassements						
300 100	Démolitions						
300 010	Démolitions surfaciques	m²	18,00		- €	220,000	3 960,00 €
300 060	Dépose / repose d'éléments linéaires	ml	190,40		- €	16,000	3 046,40 €
300 070	Dépose / repose d'éléments de signalisation	u	155,10	15,000	2 326,50 €	15,000	2 326,50 €
300 080	Rabotage chaussée existante	m²	6,90	856,000	5 906,40 €	518,000	3 574,20 €
300 100	Démolitions		TOTAL		8 232,90 €		12 907,10 €
300 200	Terrassements						
300 280	Terrassement en déblais et évacuation Classe 3	m³	40,30		- €	40,000	1 612,00 €
300 310	Terrassement en déblais/remblais en tranchée pour réseaux électrique et eau	m³	152,30		- €	5,000	PM
300 200	Terrassements		TOTAL		- €		2 373,50 €
300 000	Démolition et terrassements		TOTAL		8 232,90 €		15 280,60 €
400 000	Voirie						
400 100	Structures de voirie						
400 110	Fourniture et mise en œuvre de béton concassé 40-80	m³	58,50	94,500	5 528,25 €		- €
400 150	Fourniture et mise en œuvre de béton concassé 0/31,5	m³	63,50	278,250	17 668,88 €	653,000	41 465,50 €
PN 400 161	Fourniture et mise en œuvre de grave ciment	m³	90,00		- €	115,000	10 350,00 €
400 170	Préparation des fonds de forme par réglage, compactage, fourniture et mise en œuvre de géotextile 290g/m²	m²	3,50	930,000	3 255,00 €	1 000,000	3 500,00 €
400 180	Fourniture et mise en œuvre de grave bitume sur fond de forme compacté des zones de stationnement et élargissement, et en surépaisseur au droit des plateaux piétons	m²	30,46	531,000	16 174,26 €	264,000	8 041,44 €
400 100	Structures de voirie		TOTAL		42 626,39 €		63 356,94 €
400 200	Revêtements						
400 240	Fourniture et pose de béton bitumineux pour voirie sur sous couche existante	m²	23,00	1 171,000	26 933,00 €	1 196,400	27 517,20 €
400 250	Fourniture et pose de béton bitumineux pour trottoir sur sous couche existante	m²	18,00	615,000	11 070,00 €	585,000	10 530,00 €
PN 400 221	Fourniture et mise en œuvre de béton	m³	230,00		- €	1,320	303,60 €
400 200	Revêtements		TOTAL		38 003,00 €		38 350,80 €
400 300	Bordures-Dalles podotactiles						
400 330	Fourniture et pose de bordures béton profil pierre (L=100 cm * l=20 cm * h= 20 cm)	ml	61,10	562,000	34 338,20 €	240,000	14 664,00 €
400 340	Fourniture et pose de bordures béton profil pierre (L=100 cm * l=20 cm * h= 30 cm)	ml	71,10	165,000	11 731,50 €	405,000	28 795,50 €
400 350	Fourniture et pose de bordures CR1	ml	58,30	155,000	9 036,50 €	150,000	8 745,00 €
PN 400 352	Fourniture et pose de bordures I2	ml	45,00			13,000	585,00 €
400 360	Fourniture et pose de dalles podotactiles 0,60 x 0,60 x 0,06	m²	223,80	30,000	6 714,00 €	18,000	4 028,40 €
400 300	Bordures-Dalles podotactiles		TOTAL		61 820,20 €		56 817,90 €
400 400	Signalisation horizontale et verticale						
400 410	Marquage zébra	m²	15,52	225,000	3 492,00 €	74,000	1 148,48 €
400 420	Marquage passage piéton	m²	15,52	140,000	2 172,80 €	90,000	1 396,80 €
400 430	Fourniture et pose de mât support et panneau de signalisation de classe 2	u	276,00	8,000	2 208,00 €	14,000	3 864,00 €
400 400	Signalisation horizontale et verticale		TOTAL		7 872,80 €		6 409,28 €
400 500	Murets, dallage et escaliers						
400 520	Fourniture et pose d'un mur de soutènement béton (L=200 cm * e=10 cm * h=120 cm) préfabriqué y.c. éléments spéciaux d'angle, dispositif de drainage et couronnement en lame de châtaignier (L=200 cm * l=18 cm * e=5 cm)	ml	454,70	270,000	122 769,00 €	250,000	113 675,00 €
PN 400 521	Fourniture et application de peinture antigraffiti sur les surfaces visibles des murs de soutènement	ml	11,61		- €	250,000	2 902,50 €
400 500	Murets, dallage et escaliers		TOTAL		122 769,00 €		116 577,50 €
400 000	Voirie		TOTAL		273 091,39 €		281 512,42 €

## DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF DES TRAVAUX VILLE LIMEIL

### Bilan financier au 01/06/2019

Travaux d'aménagement de la Coulée Verte "TEGEVAL"  
 Accord cadre N°1503  
 Marché subséquent n°8 : Aménagements paysagers de la séquence 1.8 - Ballastière

N° Prix	Libellé	Unité	Prix Unitaire/ Forfait H.T.	Quantités Ville Prévues	Montant Ville H.T. Prévu	Quantités Ville Réalisées	Montant Ville H.T. Réalisé
500 000	Mobilier urbain-Clôtures						
500 100	Mobilier urbain						
500 120	Fourniture et pose de potelets métalliques fixes PMR	u	160,00	18,000	2 880,00 €		- €
	Fourniture et pose de potelets métalliques fixes PMR Type Ville	u	165,00		- €	18,000	2 970,00 €
	Fourniture et pose de barrières PMR Type Ville	u	580,00		- €	1,000	580,00 €
500 100	5.1 - Mobilier urbain		TOTAL		2 880,00 €		3 550,00 €
500 000	Mobilier urbain-Clôtures		TOTAL		2 880,00 €		3 550,00 €
600 000	6 - Substrats et plantations						
600 100	6.1 - Substrats						
600 110	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale	m <sup>3</sup>	35,00		- €	56,000	1 960,00 €
600 165	Préparation des sols fosses de 1,8m <sup>3</sup>	u	110,00	16,000	1 760,00 €	16,000	1 760,00 €
600 100	6.1 - Substrats		TOTAL		1 760,00 €		1 760,00 €
600 200	6.2 - Plantation de végétaux-Fourniture et mise en oeuvre d'accessoires-Paillages						
600 220	Plantations d'arbres et arbustes (hors fourniture)				- €		- €
600 221	Plantations d'arbres tige 18/20 MG	u	138,00	16,000	2 208,00 €	16,000	2 208,00 €
600 230	Accessoires				- €		- €
600 232	Fourniture et mise en œuvre de tuteurage bipode	u	38,50	16,000	616,00 €	16,000	616,00 €
600 240	Paillages				- €		- €
600 243	Reprise sur stock et mise en œuvre de broyat de ligneux 20/40 sur 8cm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	5,00	64,000	320,00 €	64,000	320,00 €
600 200	Plantation de végétaux-Fourniture et mise en oeuvre d'accessoires-Paillages		TOTAL		3 144,00 €		3 144,00 €
600 400	6.4 - Fourniture de végétaux						
600 426	Arbre tige 18/20 MG - Ostrya carpinifolia	u	122,00	16,000	1 952,00 €	16,000	1 952,00 €
600 400	6.4 - Fourniture de végétaux		TOTAL		1 952,00 €		1 952,00 €
600 000	6 - Substrats et plantations		TOTAL		6 856,00 €		6 856,00 €
900 000	9 - Electricité, eau potable et continuité hydraulique						
900 300	Fourniture et pose de regard à grille	u	886,20		- €	1,000	PM
PN	Fourniture et pose de canalisation PVC	ML	28,00		- €	5,000	PM
900 000	9 - Electricité et eau potable		TOTAL		- €		

#### C U M U L S

Montant H.T.	304 329,29 €	320 206,52 €
Montant T.V.A.	64 398,84 €	64 041,30 €
Montant T.T.C.	386 393,06 €	384 247,82 €